

République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA
RIZICULTURE

ETUDE POUR L'ELABORATION DES PARAMETRES DE
CARACTERISATION D'UN POOL DE DEVELOPPEMENT
DU RIZ : CAS DE GAGNOA



Rapport final



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. RAPPELS	4
1.1. Objectifs de l'étude	4
1.2. Approche méthodologique	4
II. DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DE GAGNOA	4
2.1. Situation du secteur riz à Gagnoa	4
2.2. Diagnostic du système actuel de Gagnoa	5
2.2.1. <i>Description du fonctionnement actuel sur le terrain</i>	5
2.2.2. <i>Analyse détaillé des problèmes et suggestions</i>	7
2.2.3. <i>Synthèse des contraintes relevées</i>	11
III. CARACTERISATION D'UN MODELE DE POOL DE DEVELOPPEMENT	13
3.1. Rappel de la SNDR	13
3.2. Caractérisation et rôle des acteurs	13
3.3. Caractérisation d'un modèle type de pool de développement	17
3.4. Fonctionnement du modèle de pool de développement	19
IV. ADAPTABILITE DU SYSTEME ACTUEL DE GAGNOA AU MODELE DE POOL DE DEVELOPPEMENT	
26	
4.1. Analyse d'ensemble	26
4.2. Dispositions à prendre	27
4.2.1. <i>Au niveau de la chaîne des valeurs production</i>	27
4.2.2. <i>Au niveau de la chaîne des valeurs transformation</i>	28
4.2.3. <i>Au niveau de la chaîne des valeurs commercialisation</i>	28
4.2.4. <i>Au niveau des prestataires et autres acteurs concernés</i>	29
4.2.5. <i>Synthèse des actions à mener</i>	29
CONCLUSION	32

INTRODUCTION

Suite à la communication du Gouvernement de Côte d'Ivoire sur la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), l'Office nationale de Développement de la Riziculture (ONDR) est entrain de rendre opérationnelle cette stratégie pour sa mise en œuvre.

Ainsi, en collaboration avec le projet APRAO de la FAO, l'ONDR a commandité la présente étude pour définir les paramètres de caractérisation d'un pool de développement. Cette action va permettre de mettre en œuvre la priorité N°4 de la SNDR relative à « **l'appui à la transformation et à la mise à marché du riz local** ». En effet, l'axe stratégique 2 de la SNDR est relatif à l'appui à la valorisation du riz local, notamment la transformation, la valorisation et la mise à marché des produits du riz. Concernant principalement la composante développement des capacités de transformation, la stratégie prévoit deux (2) systèmes de transformation du riz local :

- ✓ Les petites unités de décorticage dont la capacité est entre 500 et 2.000 tonnes de paddy par an,
- ✓ Les grandes unités de décorticage dont la capacité est entre 10 000 et 20 000 tonnes de paddy par an.

Pour la mise en œuvre de la stratégie des pools de développement l'ONDR a décidé de mener une phase expérimentale. La zone de Gagnoa, riche de son expérience en matière de production et de décorticage de paddy, et aussi de vente de riz blanchi a été choisie pour la phase pilote. Pour cela, après avoir défini et validé avec les différents acteurs, les paramètres de caractérisation d'un pool de développement, l'étude a conduit une mission à Gagnoa pour analyser la faisabilité de cette stratégie de la SNDR pour cette phase pilote.

Cette mission a permis de relever les contraintes à lever et d'identifier les actions à mener d'urgence pour la réussite de cette phase pilote. Ce qui permettra de mettre les différentes catégories d'acteurs concernés dans un système intégré pour booster le développement de la production de riz dans la zone.

I. RAPPELS

1.1. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude consiste à définir les paramètres de caractérisation d'un pool de développement du riz. De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Faire l'inventaire des différents maillons de la chaîne des valeurs d'un pool de développement ;
- ✓ Définir les paramètres de caractérisation d'un pool de développement ;
- ✓ Analyser la faisabilité de la mise en place du pool de développement de Gagnoa ;
- ✓ Proposer un modèle opérationnel de pool de développement.

1.2. Approche méthodologique

La méthode utilisée était basée sur les enquêtes de terrain et les ateliers de validation à la fin de chaque étape principale du processus. Ainsi pour assurer le succès de la mission, l'étude a été conduite selon les étapes ci – après :

- ✓ Séance de préparation et de lancement de l'étude avec la Direction de l'ONDR ;
- ✓ Atelier de validation des TDR de l'étude, des informations à collecter sur le terrain et des premiers résultats des investigations déjà menées par le Consultant ;
- ✓ Mission de concertation des acteurs clés concernés par le pool de développement à Gagnoa ;
- ✓ Atelier de restitution du rapport provisoire de l'étude ;
- ✓ Finalisation et transmission du rapport de l'étude.

Lors des ateliers, il y a eu des présentations suivies de débats qui ont permis d'enrichir les résultats de chaque étape. Quant aux missions sur le terrain, elles ont permis de réaliser des entretiens individuels et des entretiens avec des « focus groupes » composés d'opérateurs du secteur riz installés à Gagnoa. Tous ces échanges ont permis de recueillir les informations qui ont permis d'élaborer le présent rapport.

II. DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DE GAGNOA

2.1. Situation du secteur riz à Gagnoa

Le Sud de la Côte d'Ivoire est très humide et connaît quatre grandes saisons :

- (i) Celle qui part du mois d'avril à la mi-juillet qui constitue généralement la grande saison des pluies;
- (ii) Celle de la mi-juillet à septembre qui est une petite saison sèche;
- (iii) Celle de septembre à novembre qui est une petite saison des pluies;
- (iv) Et celle de décembre à mars qui est une grande saison sèche.

La région de Gagnoa située dans la zone forestière du Sud de la Côte d'Ivoire connaît ces quatre (4) saisons et les températures varient entre 21 à 35°C selon chacune de ces

saisons. Gagnoa est arrosée par l'affluent du fleuve [Sassandra](#), le Davo sur sa rive droite qui lui-même se ramifie également sur sa rive droite en un affluent appelé Guéri.

Les recensements ont permis donner les statistiques suivantes sur l'évolution démographique :

1975	1988	1998	2008
42 285	85 563	107 124	125 647

La région est essentiellement agricole et les productions sont issues de plusieurs spéculations dont le manioc, le café-cacao, le maïs, l'igname, le riz, la banane plantain (...). Le riz fait partie des cultures vivrières les plus dominantes de la zone. Il y a deux types de rizicultures pratiquées dans la zone ; il s'agit de :

- ✓ La riziculture irriguée qui représente 13% des superficies, dont le rendement moyen se situe autour de 3,5 tonnes par hectares (riz irrigué et riz de bas-fonds) ;
- ✓ La riziculture pluviale qui représente 87% des superficies totales ; les rendements sont très faibles avec 0,8 tonne par hectare.

Les principales variétés cultivées sont le Wita 9 et le Bouaké 189 pour la riziculture irriguée, et pour le riz pluvial, des variétés locales qui ne sont pas toutes cataloguées.

« Source ONDR »

Il est à rappeler que les objectifs de production de riz paddy dans la zone de Gagnoa dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR sont en cours d'évaluation au niveau de l'ONDR.

2.2. Diagnostic du système actuel de Gagnoa

2.2.1. *Description du fonctionnement actuel sur le terrain*

Les investigations sur le terrain ont permis de rencontrer plusieurs catégories d'acteurs dont :

- ✓ des coopératives de producteurs de paddy,
- ✓ des opérateurs des unités de décorticage,
- ✓ des femmes acheteurs de paddy commerçantes de riz blanchi,
- ✓ des commerçants d'engrais et produits phytosanitaires,
- ✓ la Direction Régionale de l'Agriculture à Gagnoa,
- ✓ la Direction du centre National de Recherche Agronomique à Gagnoa,
- ✓ la zone ANADER de Gagnoa,
- ✓ et une institution de Micro finance basée à Gagnoa.

Le tableau ci – dessous donne le descriptif des acteurs essentiels rencontrés par la mission sur le terrain.

N°	Structures/personnes rencontrées	Contacts
01	Coopérative COPRIF : SIDIBE Aboubacar	08 04 66 28
02	Coopérative COPRIM(DOUBEH): MM GREKOU Marline	05 02 72 82
03	Coopérative Moulin Blanc: Mr Dagnogo Bakary	55 11 55 33
04	Coopérative CODERIZ GAGNOA	06 50 06 45
05	DR Agriculture GAGNOA : Mr KIN Sékou	05 90 23 14
06	TS CA ANADER GAGNOA	01 07 63 06
07	Distributeur d'engrais et produits phyto à GAGNOA : DIEUDONNE	07 90 50 10
08	SONEVI (moulin privé) : MM COULIBALY Mariétou	07 80 75 74

A l'issue des échanges avec ces différentes catégories d'acteurs, il ressort qu'en début de campagne, les producteurs (en majorité) s'endettent soit auprès de leurs coopératives, soit auprès d'une unité de décorticage, soit auprès des acheteurs de riz paddy pour acquérir les intrants (engrais et produits phytosanitaires). Selon l'accord établi, le paysan est tenu de livrer sa production là où il a acquis le crédit intrants.

Très souvent, après la récolte, le paysan refuse d'honorer ses engagements; c'est d'ailleurs la cause principale des difficultés d'accès aux intrants pour le producteur.

Par ailleurs, dans la majorité des cas, le paysan vend sa production à crédit où il fait un dépôt vente auprès des unités de décorticage. Presque tous les paysans dans ce cas choisissent de vendre leur riz blanchi au lieu de vendre du paddy.

Dans certains cas, le paysan livre sa production de paddy au revendeur chez qui il a contracté des « crédits intrants ». Dans ce cas, c'est le revendeur qui fixe le prix du paddy au paysan qui ne fait que subir. En ce qui concerne le paiement, il se fait au comptant pour la plupart des cas.

Il est à souligner que certains commerçants ou certaines unités de décorticage ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis du paysan. En effet, ce dernier (paysans) fait sans cesse les encaissements sans parvenir à percevoir le paiement de sa production livrée.

Lors des échanges, les acteurs ont exprimés plusieurs contraintes; de façon substantielle, l'essentielle des contraintes relevés est synthétisé dans les tableaux ci-dessous avec les solutions qu'ils ont proposées.

2.2.2. Analyse détaillé des problèmes et suggestions

a) Au niveau des coopératives et producteurs de riz paddy

Au plan organisationnel

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Difficultés de recouvrement des crédits accordés aux paysans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Certains paysans changent de coopératives pour ne pas payer leurs crédits intrants ✓ Manque de formation et d'information des paysans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apporter des appuis au plan organisationnel aux coopératives ✓ Apporter des appuis pour informer et sensibiliser davantage les paysans

Utilisation de semences sélectionnées

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Absence de renouvellement des semences depuis plusieurs années	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des semences reçues de l'antenne de l'ONDR n'ont pas germées ✓ Les paysans ne savent pas où s'approvisionner et à qui s'adresser ✓ Les lieux d'approvisionnement en semences sont éloignés des paysans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décentraliser la production de semence pour rapprocher les points de vente de semences auprès des paysans ✓ Sensibiliser et informer les paysans sur la nécessité d'utiliser des semences de bonne qualité ✓ En attendant l'installation des centres semenciers, apporter des appuis au paysans semenciers pour fournir les semences aux producteurs

Concernant l'appui technique aux producteurs

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
L'encadrement ne diffuse pas assez l'information aux paysans	Souvent, l'encadreur attend que le paysan vienne vers lui	Informier régulièrement les paysans et faire un suivi rapproché aux paysans producteurs de riz
Certains encadreurs ne parviennent pas à apporter les appuis techniques nécessaires aux paysans	Ces encadreurs ne sont pas spécialisés dans le riz	Réorganiser l'encadrement pour le spécialiser en riz

Pour l'acquisition d'intrants (engrais et produits phyto) et matériel agricole

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Certains paysans sont obligés de vendre leur production aux pisteurs qui fixent les prix en dessous de ceux pratiqués sur les marchés	Ces paysans qui ne peuvent pas payer les intrants au comptant sont obligés de s'endetter auprès de ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser des ressources internes pour accéder au crédit intrant
Les intrants sont chers et l'accès est difficile dans certaines régions	Manque d'organisation des coopérateurs pour faire des achats groupés pour baisser les coûts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'organiser pour faire des achats groupés
Difficultés de recouvrement des crédits intrants auprès des producteurs	<p>Détournement du paddy produit par certains paysans ;</p> <p>« Nomadisme » de certains paysans qui changent de coopératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner les intrants par tranche (1^{ère} partie au début, 2^{ème} partie après les semis contrôlés) et un bénévole assure le suivi des mises en place, la distribution des intrants et le suivi des collectes de productions) ✓ Apporter des appuis à l'organisation des producteurs dans l'acquisition, la distribution d'intrants et le suivi des productions pour assurer la collecte de la production ✓ Contractualiser les relations entre partenaires (engagement écrit pouvant servir de preuves)
Les ressources mobilisées par les coopératives sont souvent détournées (crise de confiance)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de suivi de la gestion des dons effectués ✓ Les dons ne sont pas effectués dans un cadre organisé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme adapté pour la gestion des crédits et des dons ✓ Rendre fonctionnelles et dynamiques, les coopératives rizicoles
Difficultés de gestion et de remboursement de matériel en commun	Mésententes et manque de formation sur la gestion de matériel en commun	Former à la gestion du matériel en commun et mettre des outils de gestion à disposition

En ce qui concerne la collaboration avec les unités de décorticage

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Une partie de la production est prélevée par le pisteur	Le paysan doit au pisteur pour crédit intrant	✓ Regrouper les 4 coopératives en union de coopérative ✓ Apporter des appuis pour l'acquisition et la gestion d'unité de décorticage dans l'union
Le paysan reçoit son paiement après – vente ou au fur et à mesure des ventes	Le paysan fait un dépôt – vente car la coopérative n'a pas les ressources pour payer au comptant	✓ Apporter des appuis pour assurer le bon séchage du riz ✓ Apporter des appuis (tracteur, camions) pour assurer le transport des productions
La plupart des paysans ont pris l'habitude de ne vendre que le riz blanchi	Le paddy n'est pas payé à un prix assez rémunérateur	✓ Apporter des appuis pour la mise en place d'un fond d'achat paddy
Pour toutes les coopératives c'est le paysan qui transporte son riz à la machine	Les coopératives n'ont pas de moyen de transport	✓ Réorganiser la gestion de l'unité de la coopérative et former le personnel de toutes les unités pour en assurer une bonne gestion.
Difficulté d'acheminement du paddy à la machine	Manque de moyens adéquats pour le transport	
Souvent les paysans ont des difficultés pour se faire payer	Certains acheteurs de paddy abusent des paysans	

Pour le financement de crédits aux activités

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Difficultés d'accès au crédit	Beaucoup de paysans refusent de payer leurs crédits (surtout d'intrants)	Il faut des personnes ressources au sein des paysans en charge de suivre le crédit (paysan relais) jusqu'à la récolte
	Mauvaise gestion de certaines coopératives	Impliquer les coopératives dans la distribution d'intrants
	Manque d'organisation et de synergie d'action entre les unités de décorticage	Réorganiser les unités de décorticage et mettre en place des systèmes de crédits à partir de ces unités

b) Au niveau des commerçants et transformateurs de paddy

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Difficultés d'approvisionnement en paddy à des périodes creuses (janvier à avril) et beaucoup de machines ne tournent pas à plein	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'organisation des unités de décorticage ✓ Manque de moyens pour le paiement du paddy au comptant et pour le préfinancement des intrants ✓ Inexistence d'infrastructures adaptées pour le séchage et le stockage du paddy ✓ Manque de moyen d'acheminement du paddy au décorticage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place, un fond d'achat paddy pour les unités de décorticage, ✓ Mettre en place des équipements pour assurer la collecte du paddy ✓ Mettre en place un système de crédit intrants ✓ Créer des infrastructures de séchage et de stockage du paddy
Le paysan n'accepte pas qu'on lui facture le taux d'humidité du paddy alors qu'il ne sèche pas bien le riz.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'équipements de séchage ✓ Manque de formation et d'information des paysans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des centres pré collecte et de séchages dans les villages pilotes ✓ Equiper ces centres de séchoirs solaires
Existence d'un nombre pléthorique de petites unités de décorticage à Gagnoa	Manque d'organisation et de synergie dans les actions de décorticage du paddy	Recenser les unités de décorticage et prendre des mesures pour les réorganiser
Beaucoup de paysans refusent de vendre leur riz en paddy	La vente du riz blanchi est plus rémunératrice pour le paysan que le paddy	Mettre en place un mécanisme de régulation et de fixation des prix des produits du riz
Des paysans détournent leur production pour ne pas rembourser les crédits	Les unités de décorticage ne travaillent pas en réseau (synergie d'action)	Mettre toutes les unités de décorticage en réseaux
Inexistence de fonds pour payer le paddy au comptant	Difficultés d'accès au crédit	Mettre en place un mécanisme pour faciliter l'accès aux crédits

N.B. Repartir les zones de production entre les unités de décorticage en tenant compte des sections des coopératives pour réglementer la concurrence. Il faut que chaque riziculteur du système soit immatriculé et il faut arriver à fixer et garantir un prix minimum.

c) Au niveau de la Recherche et le Conseil Agricole

Problèmes posés	Causes	Solutions proposées
Les producteurs ne connaissent pas leurs coûts de production et leurs revenus	L'appui gestion économique des exploitants rizicoles n'est pas pris en compte dans l'encadrement	✓ Concevoir des outils de suivi en gestion aux exploitants rizicoles ; ✓ Former les encadreurs au suivi en gestion des producteurs rizicoles
L'encadrement aux paysans n'est pas suffisamment adapté	Les encadreurs ne sont pas tous spécialistes du riz	Faire une mise à niveau des encadreurs
La plupart des paysans n'utilisent pas de semence sélectionnée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La multiplication de semences n'est pas assurée localement ✓ Les semences sélectionnées ne sont pas disponibles pour les producteurs de paddy ✓ Les producteurs ne sont pas suffisamment informés sur l'importance des semences sélectionnées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et mettre en place un réseau local de producteurs multiplicateurs de semences ✓ Faire accompagner la multiplication de semence par le CNRA (mise à disposition de semences pré – base ; appui aux paysans semenciers à la multiplication de semences)

N.B. En ce qui concerne les autres acteurs rencontrés, notamment les vendeurs de produits phyto sanitaires et d'engrais, il n'y a pas eu de contraintes majeures relevées en dehors de celles mentionnées ci – dessus.

2.2.3. *Synthèse des contraintes relevées*

L'analyse de ce qui précède a permis à l'étude de relever neuf (9) problèmes clés concernant le système de fonctionnement actuel des acteurs clés du riz à Gagnoa. Le processus de mise en place du pool de développement de Gagnoa doit prendre en compte, ces neufs problèmes clés qui sont ci-dessous indiqués.

- 1. Insuffisances dans l'organisation et le fonctionnement des coopératives,**
 - ✓ *Beaucoup de discordes entre les coopératives (éventuellement des détournements et abus de certains dirigeants),*
 - ✓ *Divergences dans les actions des coopératives,*
 - ✓ *Manque de système de contrôle dans la gestion des dons aux coopératives et aux paysans.*
- 2. Difficultés d'accès des paysans aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) et matériel agricole,**
 - ✓ *Centre semencier de Yamoussoukro éloigné des producteurs,*
 - ✓ *Inexistence de mécanisme de crédit intrant adapté*
 - ✓ *Matériel est couteux et inaccessible aux coopératives et aux planteurs.*
- 3. Insuffisances au niveau de l'encadrement,**
 - ✓ *Manque de spécialistes du riz au niveau du personnel d'encadrement,*
 - ✓ *La gestion économique et financière de l'exploitation n'est pas prise en compte par l'encadrement actuel.*
- 4. Difficultés de séchage, de collecte et d'acheminement des productions,**
 - ✓ *Manque d'équipement de séchage,*
 - ✓ *Manque de centre de pré collecte et de séchage du paddy dans les normes.*
- 5. Difficultés d'accès au crédit**
 - ✓ *Inexistence d'un mécanisme de crédit adapté (absence de fonds d'achat paddy, absence de crédit intrants et matériel),*
 - ✓ *Matériel et intrants couteux, inaccessible aux coopératives et aux paysans*
- 6. Difficultés de recouvrement de créances (risques de fuite de production),**
 - ✓ *Des paysans s'enfuient vendre leurs productions ailleurs,*
 - ✓ *Des acheteurs ne payent pas correctement les paysans.*
- 7. Multiplicité des petites unités de décorticage et manque de synergie dans les activités de décorticage (risques de fuite de production),**
 - ✓ *Absence d'un système de codification et de mise en réseau des unités de décorticage,*
 - ✓ *Absence d'une réglementation des activités de décorticage en lien avec les objectifs de la SNDR.*
- 8. Refus de certains paysans de vendre le riz paddy (vente du riz blanchi),**
 - ✓ *Méconnaissances des coûts de production par le paysan ainsi que sa marge bénéficiaire,*
 - ✓ *Faiblesse des rendements,*
 - ✓ *Absence de mécanisme de régulation et de fixation des prix des produits du riz,*
- 9. Absence de promotion et d'organisation de la mise en marché du riz locale ne sont pas assurées**
 - ✓ *Absence d'organisation de femmes acheteurs de paddy et vendeuses de riz blanchi étuvé (Malo woussou),*
 - ✓ *Absence de promotion du riz local.*

III. CARACTERISATION D'UN MODELE DE POOL DE DEVELOPPEMENT

3.1. Rappel de la SNDR

La priorité « N°4 » de la SNDR qui fait l'objet de la présente étude prend en compte, la mise en place de pools de développement du riz dans les zones potentielles de production qui ont été identifiées sur l'ensemble du territoire national. Dans cette dynamique, il est prévu l'appui à la transformation et à la mise à marché du riz produit localement à travers un appui substantiel au secteur privé et à la mise en place de contrats de partenariat entre les transformateurs commerçants, les producteurs du riz de consommation et les producteurs de semence.

Comme indiqué dans la SNDR, les acteurs clés qui interviennent dans la collecte et la commercialisation du paddy sont: (i) les producteurs et leurs coopératives et (ii) les commerçants collecteurs de paddy et les structures de transformation.

Il est à rappeler que le pool de développement regroupe les acteurs clés d'un système intégré des activités du riz depuis la production jusqu'à la mise à marché du riz blanchi. Le cœur de ce système est constitué par une unité moyenne de décorticage autour de laquelle gravitent des petites unités de décorticages. Ainsi, la stratégie prévoit deux (2) systèmes de transformation du riz local : (i) les petites unités de décorticage et (ii) es unités moyenne de décorticage.

3.2. Caractérisation et rôle des acteurs

Suite aux contraintes relevées sur le terrain et à l'analyse documentaire, dix (11) catégories d'opérateurs ont été identifiés comme pouvant faire partie du système d'un pool de développement. Il s'agit des acteurs ci-dessous décrits.

- a) Le centre semencier et les producteurs de semenciers** sont ceux qui ont les compétences requises pour produire des semences certifiées à mettre à la disposition des producteurs de paddy. Dans le cadre du pool de développement, les acteurs semenciers sont :
 - (i) les producteurs semenciers, (ii) le centre de traitement et de conditionnement de semences et (iii) le laboratoire d'analyse et de certification des semences. Ces acteurs travailleront en étroite collaboration avec la Recherche et les services décentralisés du Ministère de l'Agriculture.
- b) Les producteurs de riz paddy** sont les producteurs qui adhèrent au système du pool de développement et qui contractualisent avec les unités de décorticage en vue d'assurer la production de paddy dans les conditions définies par les contrats
- c) Les coopératives de producteurs** sont des structures de proximité qui bénéficient des appuis de l'ONDR pour accompagner les producteurs de paddy en

participant surtout à la bonne gestion des crédits (intrants et matériel) aux producteurs de paddy, à la pré collecte, au séchage et au décorticage du paddy.

- d) Les transformateurs et vendeurs de paddy** sont les unités de décorticage installées dans la zone du pool de développement et qui sont agréées par l'ONDR. Pour un pool de développement, des mini-rizeries (de capacité moyenne) et des petites rizeries (de petites capacités de décorticage). Le groupe des femmes productrices de riz étuvé (malo woussou) font partie de cette catégorie d'acteurs. Il faut une grande rizerie (usine terminale) qui vient en appuis au pool de développement pour permettre d'assurer la transformation de la totalité de la production de paddy, le stockage et la commercialisation des grandes quantités de riz blanchi.
- e) Les vendeurs de matériel agricole** sont des commerçants spécialisés dans la vente de matériel agricole notamment pour la production de riz et qui sont installés à Gagnoa et agréés par l'ONDR. Ils fournissent le matériel sur la base d'un financement de crédit banque mis en place à travers le système.
- f) Les vendeurs d'intrants** (engrais et produits phyto.) sont des commerçants spécialisés dans la vente d'intrants agricoles notamment pour la production de riz et qui contractualisent avec l'usine terminale pour fournir les intrants ONDR.
- g) Les acteurs des services d'encadrement** sont des services agréés par l'ONDR avec un cahier de charges pour assurer l'encadrement. Dans le cadre du protocole de collaboration actuel entre l'ANADER et l'ONDR, l'encadrement des riziculteurs issus du pool de développement pourrait être assuré par l'ANADER.
- h) Le Service de Gestion et d'Economie Rurale (SGER)** de l'ONDR : le SGER est un service qui a en charge d'assurer la gestion du réseau du pool de développement. Ce service va également assurer la comptabilité des petites unités de décorticage sous forme de « prestations payantes ».
- i) Les établissements financiers (banques, IMF....)** sont des structures agréées par l'ONDR pour assurer le financement de crédits dans le système. Les établissements financiers agréés pour le pool devront adapter leurs politiques de crédit aux mécanismes de ce système à travers la mise en place par l'ONDR d'un fonds de garantie.
- j) L'interprofession** (régulation des prix) est la faîtière des Organisations de la filière. Elle devra mettre en place un mécanisme consensuel de fixation des prix des produits du riz à tous les niveaux en prenant en compte les coûts intermédiaires (à étudier).

k) Les vendeurs de riz blanchi sont les commerçants ayant adhéré au système du pool de développement et qui contractualisent dans ce cadre pour assurer l'achat du riz blanchi qui sort du système du pool de développement.

Pour chacun de ces acteurs, le tableau ci-dessous fait une description succincte de leur rôle dans le système de pool de développement et leur centre d'intérêt. Les opérateurs ont été regroupés par chaîne de valeurs.

Chaîne des valeurs production

Catégories d'acteurs	Rôles dans le système	Centre d'intérêt dans le système
1. Centre semencier et producteurs de semences	Rendre disponibles et accessibles, les semences de qualité pour répondre aux attentes	Une garantie pour l'achat et le paiement des semences commandées
2. Producteurs de riz paddy	Assurer la production de paddy Garantir l'approvisionnement des unités de décorticage en paddy	Une garantie pour l'achat et le paiement du paddy produit dans un mécanisme de prix régulés
3. Coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser les producteurs et participer aux actions de distribution et de gestion des intrants ➤ Participer à la pré-collecte, au séchage et au décorticage du paddy 	Bénéficie de plus de moyens pour les appuis aux membres

Chaîne des valeurs transformation

Catégories d'acteurs	Rôles dans le système	Centre d'intérêt dans le système
4. Transformateurs et vendeurs de paddy	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place, les crédits intrants ➤ Respecter les clauses des contrats: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'approvisionnement en intrants et matériel agricole aux producteurs ✓ Assurer l'achat et la collecte, la transformation du paddy et la vente du riz blanchi; ✓ Honorer les transactions financières avec les fournisseurs et les autres transactions financières du système 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilités d'accès au crédit; ➤ Réalisation de chiffres d'affaire intéressant dans le système

Chaîne des valeurs commercialisation du riz blanchi

Catégories d'acteurs	Rôles dans le système	Centre d'intérêt dans le système
5. vendeurs de riz blanchi	<p><i>Assurer la mise en marché du riz blanchi (achats – enlèvement – commercialisation)</i></p> <p><i>Assurer la promotion du riz local</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilités d'accès au crédit; ➤ Réalisation de chiffres d'affaire intéressant dans le système

Prestataires et autres catégories d'acteurs

Catégories d'acteurs	Rôles dans le système	Centre d'intérêt dans le système
6. Vendeurs de matériel agricole	Rendre disponibles et accessible, le matériel agricole	Réalisation de chiffres d'affaire intéressant dans le système
7. Vendeurs d'intrants (engrais et produits phyto.)	Rendre disponibles et accessibles les engrais et produits phyto.	Réalisation de chiffres d'affaire intéressant dans le système
8. Acteurs des services d'encadrement	Apporter les appuis dans le système pour faciliter la production et la collecte du paddy	Ventes de prestations
9. Service de gestion et d'économie rurale (SGER) de l'ONDR	Suivre la gestion et assurer le contrôle de la mise en œuvre du système et du bon fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de l'ONDR dans le système ➤ Régulation de la gestion du système
10. Etablissements financiers (banques, IMF....)	Rendre les crédits disponibles pour l'unité de décorticage sur la base de conditions souples et négociées	Profit intéressant dans le système
11. L'interprofession de la filière	Veiller à la mise en place d'un mécanisme de fixation et de régulation des prix et à l'application des prix fixés	Existence d'un système permettant d'assurer l'interconnexion entre les catégories d'acteurs

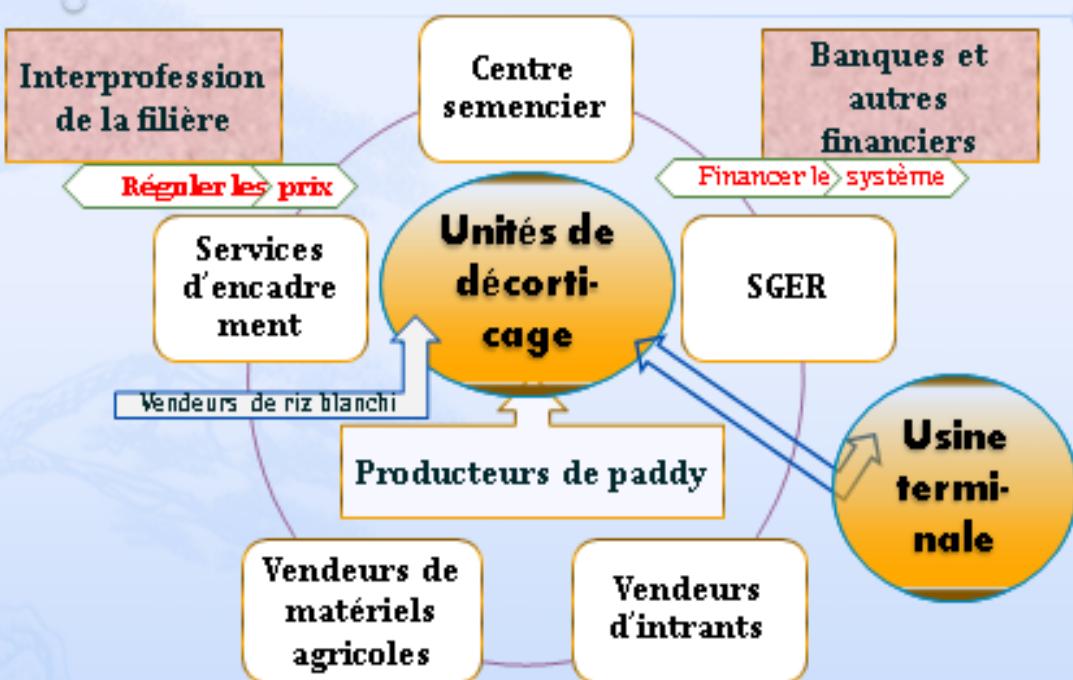
3.3. Caractérisation d'un modèle type de pool de développement

A l'analyse des éléments ci – dessus, le model de pool de développement pourrait se décrire comme un système intégré qui prend en compte, toute la chaîne des valeurs du riz depuis la production jusqu'à la commercialisation et qui permet à ces différents acteurs de travailler ensemble sur une base de contractualisation. Le pool de développement devra intégrer toute les catégories d'acteurs cités et prendre en compte, plusieurs composantes dont :

- ✓ Une grande rizerie qui est une usine terminale en dehors du pool de développement avec de grands silos et une grande décortiqueuse dont la capacité pourra atteindre 50 tonnes/heure pour permettre d'assurer le décorticage et la conservation de grands stocks de riz ;
- ✓ Une à deux mini-rizeries d'une capacité moyenne de stockage et de décorticage située entre 10 et 15 tonnes/heure pour assurer surtout le relai entre les petites unités et l'usine terminale. Le nombre et la capacité de chaque mini-rizerie seront précisés en fonction de la production de la zone du pool de développement ;
- ✓ Des petites rizeries qui sont des unités de proximités dont la capacité est inférieure à 10 tonnes/heure pour renforcer la pré-collecte et limiter les fuites de paddy à la récolte. Le nombre et la capacité de chaque petite rizerie seront déterminés en fonction de la production de la zone du pool de développement ;
- ✓ Un centre de gestion des coûts et d'appui gestion comptable et financière aux petites et moyenne entités dans du système (SGER) ;
- ✓ Un centre semencier avec un système organisé de production de semences sélectionnées ;
- ✓ Un système intégré de crédit intrants, matériel, d'achats de paddy et d'emballage ;
- ✓ Un système de distribution d'intrants à crédit aux paysans permettant de minimiser au maximum les risques de fuite ;
- ✓ Un mécanisme de fixation des prix des produits du riz à tous les niveaux ;
- ✓ Des prestataires de services qui intègrent le système à travers la contractualisation avec les opérateurs intégrés ;
- ✓ Et un réseau permettant d'assurer la gestion de l'ensemble du système.

Le schéma ci-dessous décrit les caractéristiques de ce modèle de pool de développement avec les différentes catégories d'acteurs ainsi que les interconnections entre elles.

Schéma de caractérisation d'un pool de développement



3.4. Fonctionnement du modèle de pool de développement

Pour prendre en compte les contraintes relevées à l'issue des analyses, l'étude propose la mise en place d'un système intégré en vue de garantir le fonctionnement d'un pool de développement. Ce système situe clairement le rôle de chaque catégorie d'acteurs et les interconnections entre ces derniers (acteurs) tel que décrit ci – dessous.

Etape 1 : Préparation de la campagne

a) Mode opératoire

Avant le démarrage des activités d'un cycle de production du paddy, le service d'encadrement devra préparer la campagne avec les coopératives et les producteurs. Pour ce faire, en collaboration avec les coopératives, il ira dans chaque village pour : (i) recenser les producteurs de paddy désireux d'intégrer le pool de développement et les superficies que chacun de ces producteurs compte emblaver pour la campagne, (ii) identifier les besoins de chacun de ces producteurs en intrants, (iii) et les inviter à s'inscrire dans une unité de décorticage (de leur choix) d'où ils recevront leurs intrants et où ils devront s'engager à livrer leur production.

Le service d'encadrement met les informations collectées à la disposition du SGER qui assure la centralisation et le traitement de ces informations en vue de créer une base de données de préparation de la campagne. Ensuite, le SGER organise une séance de travail avec l'encadrement pour valider les informations traitées. Un réseau est mis en place pour assurer le partage des informations de la base de données de préparation de la campagne entre le SGER et toutes les unités de décorticage. Les informations de la base de données sont transmises à travers le réseau à chaque unité de décorticage.

Suite aux aménagements, l'encadrement fait un contrôle pour évaluer les surfaces effectivement emblavées par les producteurs pour la campagne et transmet ces dernières informations au SGER. Le SGER met la base de données à jour en fonction des superficies effectivement emblavées et transmet ces dernières informations aux unités de décorticage à travers le réseau.

En fonction des informations collectées et mises à jour, chaque petite rizerie va préparer et signer les contrats avec chaque producteur de paddy inscrit chez elle et faire valider les besoins réels de ses producteurs au SGER. Le SGER fournit un bond de commande à la petite rizerie qui le dépose auprès de la mini-rizerie avec laquelle elle a passé un contrat pour assurer la distribution des intrants aux producteurs inscrits dans son unité de décorticage. La mini-rizerie contractualise avec l'usine terminale pour assurer la mise en place des stocks d'intrants à fournir aux producteurs de paddy.

Le SGER en collaboration avec l'encadrement, les petites et mini-rizeries élabore un programme de distribution d'intrants. Ce programme est mis à la disposition de toutes les unités de décorticages et l'usine terminale à travers le réseau de partage des informations de la base de données.

L'usine terminale met les intrants à la disposition des mini-rizeries sur une base contractuelle incluant les quantités de chaque catégorie de riz à livrer par ces derniers. Les coopératives, les paysans relais et l'encadrement assurent la communication des programmes de distribution des intrants aux paysans inscrits dans le système au niveau de chaque village.

Conformément au programme établi, les mini-rizeries vont livrer les intrants aux petites rizeries sur une base contractuelle incluant les quantités des produits de riz à fournir par ces derniers en retour. Suite à cela, les petites-rizeries, les coopératives et l'encadrement vont se rendre dans chaque village pour procéder à la distribution des intrants aux producteurs de paddy inscrits. La distribution se fait après la signature d'un contrat individuel de livraison de chaque producteur avec son unité de décorticage.

b) Dispositions à prendre avant la mise en œuvre de cette étape

Fixer les prix des intrants à tous les niveaux (chez l'usine terminale, chez les mini rizeries, chez les petites rizeries et chez le producteur de paddy au village. Ces prix fixés doivent prendre en compte les frais d'approche (transport et manutention).

Equiper et mettre en réseau, toutes les unités de décorticage et le SGER pour assurer le partage des informations de la base de données.

Elaborer tous les modèles de contrats pour les différentes catégories d'acteurs.

Impliquer les coopératives dans le suivi de la gestion des intrants mis à la disposition de leurs membres à travers les paysans relais. Les impliquer également dans la prévention et la gestion des conflits.

Installer et rapprocher le centre semencier des pools de développement.

Etape 2 : Production de semences pour la campagne

a) Mode opératoire

Chaque année, les besoins de la campagne en semences sont transmis à l'usine terminale qui passe la commande au centre semencier 6 mois avant le début de la campagne. Le centre semencier met les différentes variétés de semence de base commandées à la disposition des multiplicateurs de semence pour assurer la production. Les semences sont multipliées sous la supervision du centre semencier qui les rachète pour les traiter, les faire analyser par le laboratoire. Une fois la semence est prête, l'usine terminale assure le paiement. Un système de contractualisation est mis en place depuis l'usine terminale jusqu'aux paysans producteurs de paddy en passant par les mini – rizerie et les petites rizeries. L'usine terminale assure la mise en place des crédits intrants (engrais, produits phytosanitaires et semences). Elle reçoit en retour les productions de riz qu'elle collecte au niveau des mini-rizeries.

b) Dispositions à prendre avant la mise en œuvre de cette étape

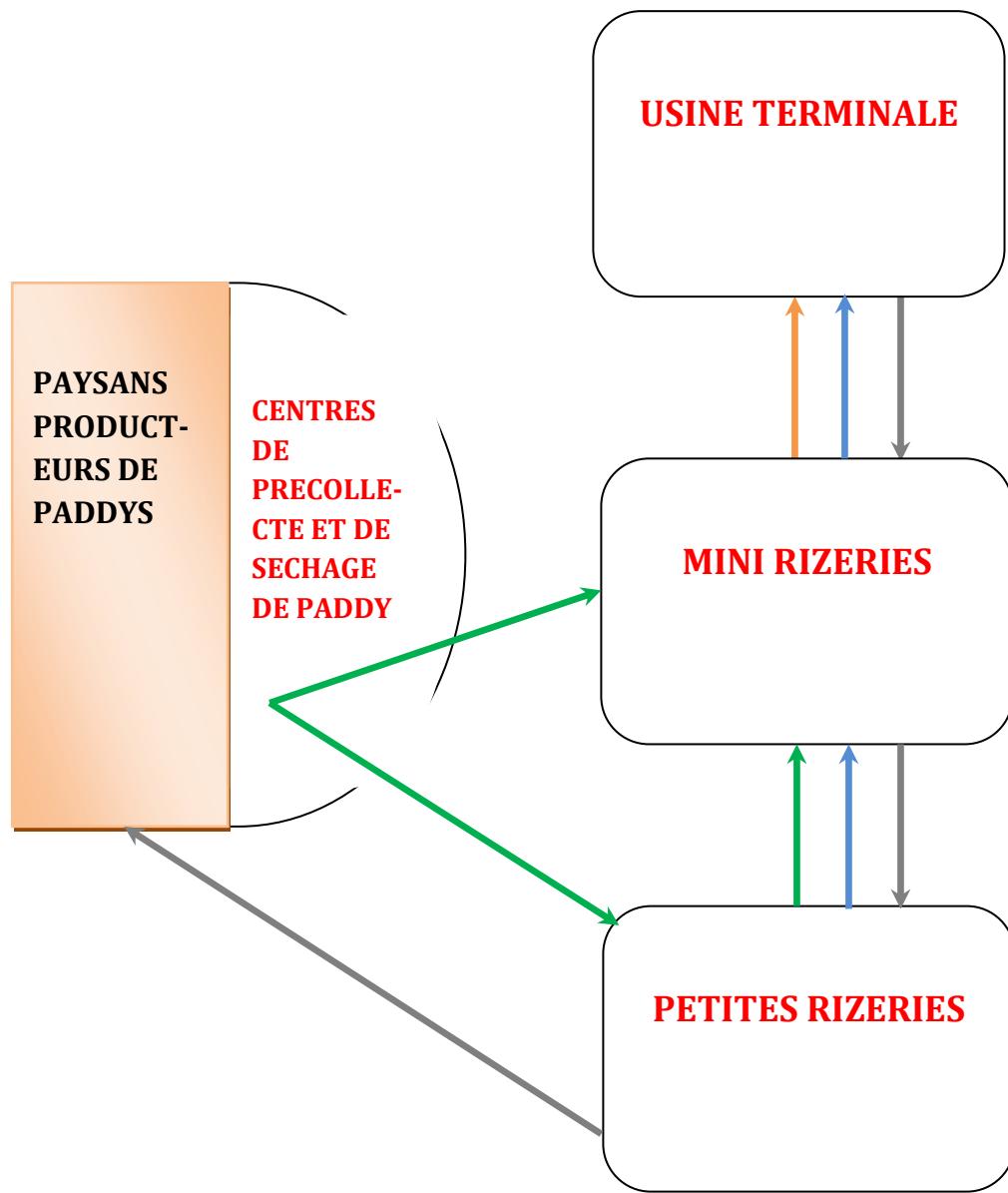
Démarrer la production de semence par le recensement et l'encadrement de paysans semenciers avec mise en place de mesures de renforcement des capacités.

Avec la collaboration de la recherche, mettre à la disposition des multiplicateurs de semences, des semences de base pour assurer la production.

Installer le centre semencier pour assurer le traitement et le conditionnement des semences à mettre à la disposition des paysans producteurs de paddy.

Faire certifier les semences à travers le laboratoire d'analyse avant les livraisons aux producteurs de paddy.

Le schéma ci –dessous fait le descriptif des deux étapes ci – dessus.



- Fourniture d'intrants (semences, engrais, produits phyto.)
- Livraison de riz cargo
- Livraison de riz paddy
- Livraison de riz blanchi

Etape 3 : Production, séchage et conditionnement du paddy

a) Mode opératoire

Appuyé par l'encadrement, les paysans assurent la production du riz paddy en appliquant les itinéraires techniques. A la fin du cycle, l'encadrement et les paysans établissent un programme de récolte et de collecte qui est transmis au SGER. Le SGER traite, centralise, et diffuse ce programme aux unités de décorticage à travers la base de données. Le programme de récolte est mis en œuvre par les producteurs en collaboration avec l'encadrement et les paysans relais.

Le paddy récolté est acheminé à travers le tracteur dans le village centre où est installée « ***la centrale de séchage et de conditionnement du paddy*** ». Suite à la pré-collecte, le paddy est séché et conditionné dans cette centrale.

b) Dispositions à prendre avant la mise en œuvre de cette étape

Faire un regroupement des villages de chaque zone de production sur un rayon à déterminer et identifier un village centre de ce découpage pour installer le centre de pré – collecte, de séchage et de conditionnement du paddy. Ce centre sera la « ***centrale de séchage et de conditionnement du paddy*** »

Aménager un espace, construire un hangar de stockage dont les dimensions sont à déterminer dans chaque centrale de séchage et de conditionnement du paddy. Equiper chaque centrale de pré-nettoyeurs, de séchoirs solaires et d'un tracteur pour assurer la pré – collecte, l'acheminement, le séchage et le conditionnement du paddy de chaque village de production à la centrale. Ces installations seront gérées par les petites rizeries et la coopératives la mieux représentée dans la zone. Les charges engendrées par la centrale de séchage et de conditionnement du paddy seront prises en compte dans le mécanisme de calcul des prix des produits du riz. Un prélèvement sera fait à travers le mécanisme de prix pour couvrir les charges à ce niveau. Par ailleurs, ce prélèvement prendra en compte le coût de la sacherie pour l'emballage du paddy. La gestion des charges sera assurée par le SGER et l'usine terminale va acheter et mettre à la disposition des unités de décorticage, la sacherie pour l'emballage du paddy. Ces derniers seront chargés d'assurer la mise à disposition des emballages pour le conditionnement du paddy.

Etape 4 : Achat, acheminement, transformation du paddy et vente du riz blanchi

a) Mode opératoire

La collecte du paddy séché se fait suivant le programme pré – établi, après la pesée et la paie de chaque producteur par son unité de décorticage (déduction faite de ses crédits). Il est à rappeler que grâce à la base de données mise en place par le SGER, chaque unité de décorticage dispose des états de crédits des paysans ayant contractualisés avec elle. Les petites rizeries s'organisent pour assurer le transport groupé du paddy séché de la centrale de séchage et de conditionnement à chaque unité concernée. Dans ce processus, chaque rizerie recevra la production de paddy qu'elle a payée avec les paysans en contrat issus des villages rattachés à la centrale de séchage et de conditionnement.

Les coûts d'intervention seront normés et pris en compte dans le mécanisme de calcul des prix.

Une partie du paddy est décortiquée au niveau de la petite rizerie et qui transporte et livre l'autre partie à la mini rizerie sur la base du contrat qui lie la mini rizerie aux petites rizeries. La mini-rizerie traite le paddy reçu pour sortir soit du riz blanchi ou du riz cargo. Il procède à la livraison à l'usine terminale en application au contrat de collaboration qui les lie.

Les besoins au plan local en riz blanchi seront fournis d'abord par les petites rizeries et ensuite par les mini – rizerie. Les grandes commandes seront assurées par l'usine terminale.

Un échéancier sera établi pour chaque unité de décorticage en vue d'assurer le remboursement des crédits notamment le crédit intrants prélevés aux producteurs et le crédit pour les achats de paddy. Le respect rigoureux de cet échéancier sera indispensable et sera assuré par l'établissement financier ayant octroyé le prêt et l'usine terminale, sous le contrôle du SGER.

b) Dispositions à prendre avant la mise en œuvre de cette étape

Mettre en place, un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit aux unités de décorticages en vue d'assurer le paiement du paddy au comptant.

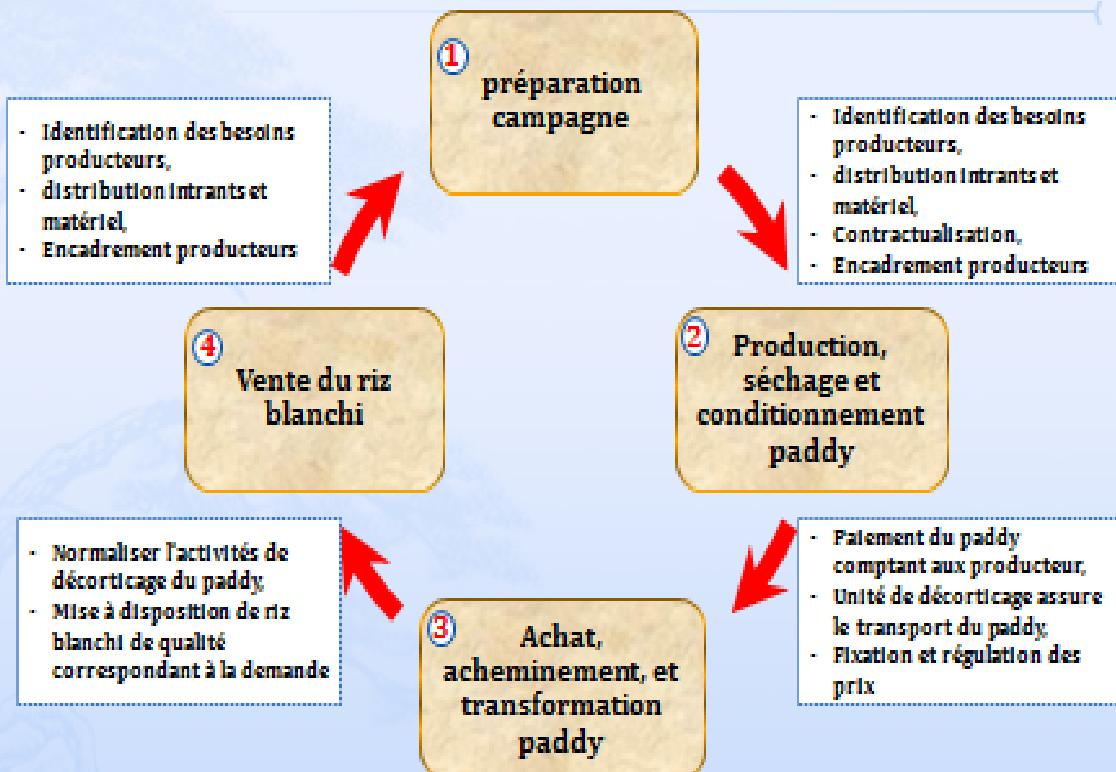
Déterminer les besoins et assurer le renforcement des capacités des unités de décorticage existantes (en remplaçant les machines qui ne peuvent pas assurer un décorticage de bonne qualité) et installer de nouvelles unités décorticage au besoin.

Organiser le circuit de vente du riz blanchi en suscitant l'installation de points de vente du riz local.

Assurer la fixation et la régulation des prix des produits du riz à tous les niveaux, et veiller à leurs applications sur le terrain.

Le mécanisme ci-dessus décrit est synthétisé à travers le schéma ci-dessous qui décrit les actions clés des différentes étapes du système sur un cycle de production. A ce niveau, les étapes clés sont décrites avec les actions intermédiaires

Séquences du système sur un cycle



IV. ADAPTABILITE DU SYSTEME ACTUEL DE GAGNOA AU MODELE DE POOL DE DEVELOPPEMENT

4.1. Analyse d'ensemble

Les unités de transformation du pool de développement devront avoir une capacité permettant de décortiquer l'ensemble des productions de la zone de Gagnoa. L'objectif national de production de paddy à terme selon la SNDR est estimé à trois (3) millions de tonnes avec au total 30 pools de développement. Ce qui signifie que la capacité de production de chaque zone devra être objectivement déterminée pour permettre de définir le nombre et la capacité des unités de décorticage à mettre en place par catégorie et par zone. En considérant qu'une rizerie travaille en moyenne sept (7) heures par jour, 26 jours dans le mois et 11 mois par an, les capacités de décorticage pourront être déterminées selon la matrice ci – après.

Catégorie d'unité	Capacité moyenne de décorticage/ unité/an	Nombre à installer	Capacité totale de décorticage /an	%
Petite rizerie de capacité moyenne inférieure à 10 tonnes/H	XX tonnes	XX unité	XX tonnes	40 %
Moyenne rizerie de capacité moyenne de 10 à 15 tonnes/H	XX tonnes	XX unités	XX tonnes	30 %
Usine terminale de capacité 50 tonnes/H	XX tonnes	XX unité	XX tonnes	50 %
Total pour la zone de Gagnoa	XX tonnes	-	XX tonnes	100 %

Les précisions sur les capacités de décorticage seront déterminées suite à l'étude de l'ONDR sur les statistiques de prévisions de production de chaque zone.

Par ailleurs, la mise en place de la phase pilote du pool de développement de Gagnoa nécessite la conduite d'actions prioritaires au préalable. La mise en œuvre de ces actions prioritaires décrites dans les paragraphes ci – dessous, permettra d'assurer la réussite du système et d'obtenir des résultats satisfaisants.

4.2. Dispositions à prendre

4.2.1. Au niveau de la chaîne des valeurs production

Acteurs	Existence			Actions à mener de ces acteurs
	Total	partielle	inexistant	
Centre semencier et producteurs de semences		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sélectionner des producteurs muplicateurs de semences ✓ Les former aux techniques de production de semences ✓ En collaboration avec la recherche et l'encadrement, mettre les semences de base à leur disposition pour assurer la multiplication ✓ Installer le centre semencier pour assurer le traitement et le conditionnement des semences produites ✓ Faire certifier les semences par le laboratoire
Coopératives	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réorganiser les coopératives et mettre en place un système de contrôle de gestion de ces coopératives ✓ Renforce les capacités des coopératives (équipement, formation et précision des rôles à jouer par ces coopératives dans le système)
Producteurs de riz paddy	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sensibiliser à adhérer au système ✓ Les aider à accéder aux intrants et matériel agricole ✓ Leurs apporter l'appui encadrement technico – économique pour assurer convenablement la production de paddy

4.2.2. Au niveau de la chaîne des valeurs transformation

Acteurs	Existence			Actions à mener de ces acteurs
	Total	Partie lle	Inexista nt	
Transformateurs et vendeurs de paddy		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ réglementer l'activité de décorticage de riz (définir et appliquer des normes pour l'installation et la conduite des activités de décorticage de riz) ✓ susciter l'installation d'un opérateur privé capable de: <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une usine terminale équipée de silos de stockage - financer le crédit intrant - transformer, conditionner et vendre du riz blanchi de bonne qualité ✓ Organiser les femmes productrices de riz étuvé et faire passer un contrat de livraison de ces femmes par les mini-rizeries ✓ Mettre en place, un mécanisme de crédit matériel agricole aux producteurs de paddy à travers les mini-rizeries et les coopératives, et la collaboration d'un établissement financier local

4.2.3. Au niveau de la chaîne des valeurs commercialisation

Acteurs	Existence			Actions à mener de ces acteurs
	Total	Partie lle	Inexista nt	
Vendeurs de riz blanchi	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser la commercialisation du riz blanchi à partir de l'usine terminale pour les livraisons en gros ✓ Organiser les petites livraisons à partir des mini-rizeries et des petites rizeries ✓ Faire la promotion du riz local en permettant aux consommateurs de disposer de points d'accès

4.2.4. Au niveau des prestataires et autres acteurs concernés

Acteurs	Existence			Actions à mener de ces acteurs
	Total	Partie lle	Inexista nt	
Vendeurs de matériel agricole	X			✓ Les sensibiliser à adhérer au système
Vendeurs d'intrants (engrais et produits phyto.)	X			✓ Mettre en place, les différents contrats de collaboration
Acteurs des services d'encadrement	X			Renforcement des capacités des agents encadreurs pour mieux les spécialiser et les amener à maîtriser la mise en œuvre du système
Service de gestion et d'économie rurale (SGER) de l'ONDR			X	Installer et équiper le SGER en vue de mettre tous les opérateurs concernés en réseaux pour accéder aux informations de la campagne
Etablissements financiers (banques, IMF....)	X			Mettre en place un fonds de garantie permettant de financer les crédits matériel agricole et achats paddy (agir en partage de risque avec la banque)
L'interprofession de la filière			X	✓ Créer l'interprofession ✓ Mettre en place un mécanisme de fixation des prix des produits du riz à tous les niveaux (bord champs, au niveau des petites rizeries, au niveau des mini-rizeries et au niveau de l'usine terminale)

4.2.5. Synthèse des actions à mener

1. Sélectionner des paysans multiplicateurs et distributeurs de semences et les appuyer par le CNRA pour assurer la multiplication de semences (pré – base) dans la zone de Gagnoa en attendant l'installation du centre de conditionnement de semences ;
2. Prendre des mesures pour réglementer l'activité de décorticage de riz à Gagnoa en particulier et en Côte d'Ivoire en Général ;
3. Mettre en place le SGER ;
4. Identifier et codifier toutes les unités de décorticage installées dans la zone de Gagnoa ;
5. Faire installer une usine terminale

6. Renforcer les capacités des unités de décorticage,
 - ✓ *Remplacer les machines qui ne peuvent pas faire le décorticage de bonne qualité surtout pour les petites unités,*
 - ✓ *Equiper toutes les unités de décorticage d'équipements informatiques et de logiciels pour la mise en réseau de la base de données des producteurs de paddy,*
 - ✓ *Donner une formation au renforcement des capacités des acteurs des unités de décorticage ;*
7. Concevoir les outils pour le conseil en gestion aux exploitants rizicoles,
 - ✓ *Conception de carnets de gestion adaptés avec matrices de calcul des paramètres de coûts et de résultats d'exploitation,*
 - ✓ *Elaboration de logiciel de gestion pour le traitement centralisé des données économiques,*
 - ✓ *Elaboration de modules de formation des encadreurs,*
Et, fournir des services de Conseil en gestion aux riziculteurs/groupe de riziculteur, fournir des services de suivi comptable et financier aux petites et moyennes unités de décorticage en vue de les aider à produire leurs états (financiers et de crédits) ;
8. Renforcer les capacités de l'encadrement,
 - ✓ *Equiper les agents encadreurs de GPRS pour assurer la mesure des superficies emblavées par les paysans,*
 - ✓ *Assurer la formation des encadreurs au conseil en gestion aux Exploitants rizicoles et à l'utilisation de ces outils conçus ;*
 - ✓ *Assurer le conseil en gestion des paysans et ;*
9. Faire inscrire tous les paysans désireux de rentrer dans le système auprès des unités de décorticage et faire une codification de ces paysans inscrits ;
10. Créer une base de données pour la gestion: (i) de toutes les unités de décorticage, (ii) de tous les producteurs du système et (iii) des informations de la préparation et de la gestion de la campagne ;
11. Impliquer les institutions et établissement financiers dans le système pour mettre en place des mécanismes de financement et de crédits adaptés, notamment :
 - ⊕ Un système de crédit intrants aux paysans,
 - ✓ *Elaborer une politique de crédit adaptée permettant d'assurer le recouvrement des prêts qui seront octroyés,*
 - ✓ *S'accorder avec un grand dépositaire d'engrais et produits phytosanitaires basée à Abidjan pour l'intégrer au système,*
 - ✓ *Agréer des distributeurs d'engrais et produits phytosanitaires basés à Gagnoa pour les intégrer au système,*
 - ✓ *Mettre en place des protocoles d'accord pour la collaboration avec ces acteurs dans le système ;*

- ✚ Un fonds d'achat paddy pour les unités de décorticage et d'achat d'équipements,
 - ✓ *Elaborer une politique de crédit adaptée permettant d'assurer le recouvrement des prêts qui seront octroyés*
 - ✓ *Trouver un financement à taux bonifié pour éviter un surcout sur le prix du riz au consommateur*
 - ✓ *Mettre en place à travers une banque locale, un système de crédit achat paddy pour les unités de décorticage ;*
12. Organiser les femmes acheteurs de paddy et vendeuses de riz blanchi étuvé (Malo woussou) et les rattacher à l'union des coopératives ou à une coopérative en attendant la mise en place de l'union ;
13. Concevoir les outils de suivi en gestion des paysans et, assurer la formation des encadreurs au conseil en gestion aux Exploitants rizicoles et à l'utilisation de ces outils ;
14. Mettre en place un mécanisme de contractualisation entre les différentes catégories d'acteurs, notamment : (i) entre les paysans et les unités de décorticages, (ii) entre les unités de décorticage et les fournisseurs d'engrais et produits phytosanitaires agréés, (iii) entre les unités de décorticages et les établissements financiers agréés et entre les unités de décorticage et les commerçants du riz blanchi. Ce mécanisme sera mis en place avec les petites et moyennes unités de décorticage à qui l'ONDR attribue une zone d'intervention;
15. Mettre en place, un système de contractualisation entre les petites et les moyennes unités de décorticage et, entre les unités moyennes de décorticage et l'usine terminale. Ce type de contrat devra permettre d'évacuer le surplus de riz à l'usine terminale en période de forte production en vue d'assurer le stockage, le décorticage et la commercialisation de toute la production de riz de la zone.
16. Réorganiser toute la région de Gagnoa en la subdivisant en zones de production de paddy et affecter chaque zone de production à un groupe composé de petites et moyennes unités de décorticages dans le cadre du système intégré du pool de développement à mettre en place ;
17. Mettre en place du système de distribution d'intrants aux paysans (avec prise en compte du système paysan relai et éventuellement de caution mutuelle) ;
18. Créer et équiper des sites de pré – collecte, de séchage et de conditionnement du paddy « centrale de séchage et de conditionnement du paddy ». Equiper chaque centrale,
 - ✓ *d'une camionnette ou tracteur pour assurer la pré- collecte dans les villages,*
 - ✓ *de séchoirs solaires et d'équipements de conditionnement du paddy*
 - ✓ *et d'un hangar de stockage du paddy séché ;*
19. Apporter des appuis à l'organisation et au renforcement des capacités des coopératives ;

20. Réhabiliter les bas-fonds aménagés et faire de nouveaux aménagements au besoin ;
21. Mettre en place et rendre opérationnel, le mécanisme de fixation et de régulation des prix des produits du riz ;
22. Organiser la mise à marché et la promotion du riz local par l'appui à la mise en place de magasins de vente et la conception d'emballages spéciaux avec une bonne présentation commerciale.

CONCLUSION

L'étude pour la définition des paramètres de caractérisation du pool de développement a permis d'élaborer un système intégré dont la mise en œuvre va permettre d'amener les 10 catégories d'acteurs clé de ce système à travailler en synergie pour le développement du riz à Gagnoa en particulier et en Côte d'Ivoire en général. Le succès de la phase pilote de Gagnoa va induire la démultiplication de ce model (réussi) sur le territoire national. En effet, un pool de développement fonctionnel doit permettre d'assurer : (i) la production de paddy en qualité et en quantité suffisante, (ii) la conservation et l'acheminement du paddy dans les unités de décorticage en respectant les normes techniques, (iii) la transformation du paddy en riz blanchi de bonne qualité, permettant de répondre aux attentes des consommateurs en la matière et (iv) la mise à marché du riz blanchi permettant aux consommateurs qui le souhaitent d'accéder facilement au riz local.

Il est à noter cependant que la réussite de la stratégie de mise en œuvre des pools de développement passe notamment par : (i) la mise en place d'un mécanisme de crédits intrants et matériel agricole adapté, (ii) la mise en place d'un fonds d'achat paddy, (iii) le renforcement de l'encadrement des producteurs et l'organisation de la surveillance locale des production de paddy à travers des paysans relais, (iv) l'appui à l'amélioration de la qualité de décorticage du riz paddy et (v) le renforcement de l'organisation des différentes catégories d'opérateurs pour les intégrer à ce nouveau système.

Enfin, il est à noter que la mise en place d'un pool de développement suppose une bonne maîtrise des flux quantitatifs de paddy et une cartographie des potentiels rizicoles de la région. A cela s'ajoute l'existence d'un bassin de consommation de riz blanc, l'existence d'une main d'œuvre abondante, la manifestation d'une volonté des producteurs à adhérer à un tel système, et la prise en compte des problèmes fonciers liés au secteur du riz dans la zone.